Image not found or type unknown

Quels tribunaux jugent les affaires civiles ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **281 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Quels tribunaux jugent les affaires civiles ?

> Les tribunaux judiciaires sont compétents pour juger les affaires civiles. Ils sont issus de la fusion, au 1er janvier 2020, des tribunaux de grande instance (TGI) et des tribunaux d'instance (ex-TI).

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.vie-publique.fr/fiches/270132-quels-tribunaux-jugent-les-affaires-civiles

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés